



Mercredi 25 Novembre 2020

## Compteurs COVID : Débit/ Crédit ? Vous avez du mal à comprendre, nous aussi !

Après tous les efforts faits pendant cette crise, les salariés ont besoin d'avoir une visibilité, des garanties et l'assurance d'être entendus et compris. Or, les maladroites se multiplient en cette fin d'année. Les esprits s'échauffent dans certains secteurs, les situations de crise sont parfois source d'inspiration et/ou de désinformation. La CFE CGC le déplore !

La CFE- CGC a signé un accord Groupe le 20 Mars 2020, qui précise le mode de récupération des jours COVID par des heures excédentaires travaillées en semaine et/ou samedis, voire jours fériés. Cet accord permet également une récupération de trois jours maximum par des Congés Payés légaux, RTT, CET, CETC...

Dans ce contexte, vous êtes nombreux à vous poser des questions:

- Pourquoi sommes-nous encore redevables de jours, alors que nous avons déjà effectué des heures excédentaires et ou des samedis correspondant à nos heures COVID?

La CFE-CGC n'a jamais signé d'avenant pour déroger à l'accord groupe du 20 Mars ! Ces heures, ou jours, auraient dû servir en priorité à dégonfler le compteur COVID comme ailleurs dans le Groupe !

- Pourquoi nous avertit-on aussi tardivement des modalités de récupération?

Dès le mois de mai, la CFE CGC n'a cessé de demander une clarification des mesures de récupération des heures ou jours COVID. Clarification qui aurait dû être faite dès septembre !

La CFE-CGC demande à la Direction :

- De faire clarifier aux salariés concernés les modalités de récupération présentées qui sont une possibilité et non une obligation.
- De considérer sérieusement l'application des potentiels de récupération décrits dans l'accord, en particulier avec le CETC (ce qui est l'essence même d'un tel dispositif !).
- D'ouvrir la possibilité de récupération au travers des heures excédentaires le plus tôt possible.
- D'étudier la prise en charge de tout ou partie de ces jours COVID par Airbus Helicopters.
- La comptabilisation des jours où le personnel est venu pour repartir à la demande des managers.
- Un assouplissement des modalités de report de congés présentées dans la note de fin d'année « A année exceptionnelle, report exceptionnel possible ».
- Un renforcement des équipes de Reward qui seront dans l'incapacité matérielle de régulariser la situation de chacun d'ici la fin de l'année.
- Une réponse à son courrier du 24 octobre disponible sur votre application Applicopters.

**La compétitivité, ça commence par la confiance des salariés en leur Direction et en ceux qui les représentent.**

**La CFE CGC reste mobilisée comme elle l'a été tout au long de cette crise !**

**S'opposer parfois Construire souvent Proposer toujours**



Disponible sur  
**App Store**

DISPONIBLE SUR  
**Google play**